

## ***L'UNSA soutient la mobilisation des agents de la pénitentiaire***

**Suite à l'agression de plusieurs surveillants, un mouvement fort de protestation s'est développé dans les prisons françaises depuis une semaine, posant à la fois la question de la sécurité et des conditions d'exercice du métier.**

Des négociations auxquelles l'UFAP UNSA Justice, 1<sup>er</sup> syndicat du secteur, participe, se poursuivent.

A la suite de longues heures de discussions, un relevé de conclusions a été présenté.

Après consultation, l'UFAP UNSA justice a décidé de ne pas le signer et d'appeler à la poursuite des actions.

L'UNSA soutient la mobilisation des agents de la pénitentiaire et tous les personnels victimes d'agressions, d'attaques dans l'exercice de leur métier.

## ***Action et grève intersyndicale dans les EHPAD le mardi 30 janvier***

**L'UNSA Santé Sociaux, avec quatre autres organisations, a appelé à une journée d'action le 30 janvier avec comme objectif celui d'améliorer l'accompagnement, les services et les soins envers les personnes âgées, revendication indissociable de l'amélioration des conditions de travail des professionnels dans les EHPAD.**

Il s'agit ainsi d'obtenir une hausse du nombre de postes afin d'appliquer le principe d'un personnel par résident, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand Age et d'obtenir l'amélioration à la fois des conditions de travail, des rémunérations et des perspectives de carrière.

L'UNSA et l'UNSA Retraités soutiennent l'action engagée.

## ***Le CESE, acteur du renouveau démocratique***

**Luc Berille a formulé et partagé avec plusieurs composantes du Conseil Economique Social et Environnemental (CFDT, Mutualité Française, FNE, Fondation pour la Nature et l'Homme, Humanité et Biodiversité) des propositions pour que le CESE soit l'un des acteurs du renouveau démocratique.**

**Autour de 4 thématiques, les auteurs de cette tribune, publiée dans le Huffington Post, ont exprimé leur vision dans le cadre de la réforme annoncée par le Président de la République.**

Le CESE doit être la chambre du long terme, Pour cela, le CESE doit désormais être consulté par le gouvernement sur tous les projets de loi qui engagent significativement le long terme. Le CESE est déjà consulté sur les projets de loi de programmation et de plan, il pourrait l'être aussi sur les lois d'orientation qui s'inscrivent également dans le long terme. Il s'agit d'enrichir la réflexion notamment en élaborant des indicateurs de nature à mieux évaluer les politiques publiques, d'interpeller et alerter le gouvernement sur les questions d'avenir.

Le CESE doit être un animateur et le lieu de convergence du débat public. Pour ce faire, il doit consulter les citoyens, organiser leur participation dans des temps de débats publics, telles les conférences citoyennes, et

en recourant à des outils collaboratifs. Il doit mieux prendre en compte leurs expressions, notamment celles qui se manifestent par l'intermédiaire de pétitions.

Le CESE pourrait être ainsi le lieu où ces expressions s'organisent, se confrontent, permettant une vision plus large, un état des lieux qui dépasse le simple constat, qui révèle le souhaitable et l'acceptable, qui permette de dessiner des pistes sans pour autant se substituer aux décideurs et au législateur.

Le CESE doit être la chambre où s'articule la consultation publique du CESE et celle des autres instances républicaines qui contribuent au processus législatif. De nombreuses instances développent une expertise très riche, en associant le plus souvent des acteurs socio-économiques: le CESE doit être en mesure d'interroger ces instances ou de les associer en temps opportun.

Le CESE doit être en pleine coopération avec les territoires et l'Europe et leurs institutions qui représentent la société civile organisée : le Conseil économique, social et environnemental de chaque région (CESER) et le Comité économique et social européen. Leurs apports respectifs à l'éclairage des décisions publiques en seraient renforcés. Pour chaque projet qui le justifie, des travaux du CESE devraient pouvoir s'ouvrir à des conseillers de CESER et réciproquement, ils pourraient comporter des déclinaisons régionales.

Le Comité économique et social européen est un partenaire naturel et un relai indispensable du CESE et réciproquement, pour faire vivre le principe de subsidiarité et porter au bon niveau les réflexions et les propositions de la société civile.

## **Rapport BORELLO**

### **Le PEC : une ambition freinée par les moyens alloués !**

**En septembre dernier, le Premier Ministre annonçait la diminution drastique des contrats aidés en 2018 qui passeraient de 310 000 en 2017 à 200 000, désorganisant certaines collectivités locales et associations et plongeant dans la précarité les personnes les plus fragiles qui auraient pu continuer à en bénéficier.**

**L'UNSA avait alors regretté l'annonce brutale de ces décisions prises sans concertation, sans qu'un bilan qualitatif et quantitatif, et sans qu'aucun dispositif soit envisagé pour les personnes concernées et les missions qu'elles effectuaient.**

Face à l'émoi suscité, un rapport a été commandé par le ministre du Travail sur le sujet à Jean Marc BORELLO, dirigeant associatif reconnu.

Son travail présenté le 16 janvier, contient 19 recommandations. Un terme serait mis aux contrats aidés, remplacés par le Parcours Emplois Compétences (PEC) avec la création d'un fonds d'inclusion dans l'emploi.

Ce nouveau dispositif est similaire à l'ancien mais introduit une logique de parcours d'accompagnement emploi compétences et de sélection des employeurs qui pourraient en bénéficier.

Le triptyque « employer, former, accompagner » contraint les employeurs à répondre à un cahier des charges précis pour bénéficier des aides allouées à ces contrats. Cela semble vertueux pour une insertion pérenne dans un emploi de qualité.

Cependant, pour l'UNSA, les petites structures associatives pourraient avoir des difficultés à mettre en place des actions de formation ou des actions d'accompagnement. D'autre part, les subventions allouées à ces contrats diminuent de 75% à 50 %. Cela induit un coût supplémentaire qui sera difficile à supporter pour nombre d'entre elles. Or ce sont les petites structures associatives qui jouent un rôle central dans l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Pôle emploi serait chargé de suivre les PEC afin d'effectuer un bilan des engagements tenus sur le développement de l'employabilité et l'accompagnement de l'employeur, pouvant aller jusqu'à refuser la signature d'un deuxième contrat en cas de manquement.

Pour l'UNSA, des moyens renforcés doivent être alloués aux conseillers du service public de l'emploi pour accompagner les PEC. Les petites structures associatives doivent elles aussi être accompagnées pour répondre au triptyque « employer, former, accompagner ».

L'autre nouveauté introduite par le PEC réside dans la création d'un fonds d'inclusion dans l'emploi qui permettrait une gestion globale des contrats aidés et de l'insertion par l'activité économique. Les préfets de

Régions auraient la marge de manœuvre nécessaire pour gérer les budgets en fonction des besoins sur leur territoire.

Pour l'UNSA, cette simplification peut apporter de la lisibilité et plus de réactivité. Cependant, le budget alloué, non revu à la hausse, semble limité pour répondre aux ambitions du PEC.

Enfin, le nombre de contrats concernés reste celui budgété dans le PLF de 2018, soit 200 000 contre 310 000 pour les contrats aidés en 2017.

Pour l'UNSA, si l'on veut que le retour de la croissance ne laisse pas les chômeurs de longue durée sur le bord de la route, il faut impérativement le revoir à la hausse.

Au-delà de la création d'un nouveau dispositif, l'inclusion économique et sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi est un investissement social et non une charge pour la société.

Communiqué du 18 janvier 2018

### ***Formation UNSA pour les représentants dans les CDCA : utile et nécessaire***

**A la fin du premier trimestre 2018, 80% des régions UNSA auront bénéficié de la formation des représentants UNSA dans les Conseils départementaux de citoyenneté et de l'autonomie.**

**Ces conseils locaux prévus dans le cadre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement peinent à se mettre en place. Deux ans après la publication de la loi, cette instance de gouvernance est seulement installée dans 77 départements.**

Cette structure qui se veut traiter la perte d'autonomie dans sa globalité tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées sous la présidence du Conseil départemental connaît des différences d'organisation selon les départements.

Aussi la formation conçue par l'UNSA permet d'appréhender la législation en la matière et d'aider nos représentants à identifier les points à traiter au sein du CDCA selon les priorités et les mandats de l'Union. La complexité des thèmes, des structures concernées et des instances de concertation dans lesquelles siègent les partenaires sociaux nécessitent de les expliquer au niveau local.

Aux termes des deux journées de formation, les représentants expriment la nécessité d'échanger avec l'Union départementale et de s'organiser au niveau régional pour partager les documents et les pratiques afin de répondre au mieux aux besoins des personnes selon le territoire.

### ***Fanny Arav représente l'UNSA au Conseil d'Administration de l'ACOSS***

**Le Conseil d'Administration d'installation de la nouvelle mandature de l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) s'est déroulé le jeudi 18 janvier 2018.**

**Fanny Arav, personnalité qualifiée y représente l'UNSA.**

Outre l'élection du président et du vice-président, les membres du Conseil d'administration se sont montrés particulièrement préoccupés face aux évolutions conjoncturelles mais aussi structurelles qui s'annoncent, notamment sur les enjeux de la digitalisation, de l'intégration du RSI, ou encore de l'évolution du financement de la Protection Sociale

### ***40 militants d'Auvergne-Rhône-Alpes surmotivés réunis à Lyon pour le développement de l'UNSA***

**Pendant deux jours, les militants des syndicats, fédérations et unions départementales, venus de toute la région, ont pu se former aux outils du développement de l'UNSA. Ils se sont intéressés aux**

## méthodes proposées et aux changements apportés par la mise en place du Comité Social et Economique dans les entreprises privées.

Deuxième région économique de France, Auvergne-Rhône-Alpes est un enjeu majeur pour l'UNSA. Multiplier les listes UNSA, dans le privé comme dans le public, c'est la mission que se sont donnée les militants pour les mois à venir.

### Formation CSE

Le CEFU UNSA poursuit son tour de France « formation CSE » en organisant à votre demande, dans les territoires, des journées d'information et d'échanges avec les militants sur la mise en place de l'instance fusionnée (CSE).

Les objectifs de ces journées d'information sont multiples :

- découvrir la fusion des instances représentatives du personnel (IRP) au travers de la réforme du Code du travail par ordonnances,
- comprendre le nouveau champ de la négociation collective,
- comprendre les conditions de mise en place du Comité social et économique dans les entreprises de plus de 50 salariés,
- appréhender le rôle des différents acteurs du dialogue social.

Un calendrier fourni pour les prochaines réunions :

- [31 janvier à REIMS \(51\)](#)
- [2 février à TROYES \(10\)](#)
- [7 février à ARRAS \(62\)](#)
- [12 février à VILLEPINTE \(93\)](#)
- [27 février à BAGNOLET \(93\)](#)
- [15 mars à TOURCOING \(59\)](#)
- [23 mars à BAGNOLET \(93\)](#)
- [28 mars à AVIGNON \(84\)](#)

Inscrivez-vous sur ces formations, organisez des formations :

Un certain nombre de formations peuvent encore accueillir des inscriptions.

Pour vous inscrire, connectez-vous sur le lien de la journée de formation souhaitée.

Si vous souhaitez organiser une formation dans votre région ou département contactez-nous à : [cefu@unsa.org](mailto:cefu@unsa.org)

